

**COMMUNE D'INNENHEIM - 67880**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 12 mai 2026**

Séance ordinaire du **12 mai 2026** - 20 h 30 - Salle du Conseil - Mairie

**Nombre de conseillers :**

En fonction : 15

Présents : 14

Absent(s) : 1

Nombre de procuration(s) : 0

Sous la présidence de M. BENTZ Hervé, Maire

Secrétaire de séance : M. JEAN Howard

Date de convocation : 05 mai 2026

**Membres présents :** Mesdames et Messieurs : BENTZ Hervé - GRAUFEL Mélanie - GRUBER Robin  
JEAN Howard - JELINSKI Clara - LESNIAK Laurence - MOSCHLER Isabelle - OFFENBURGER  
Céline - OHANINA Patrick - RINN Olivier - SAETTEL Christiane - URBAN Denis - URBAN  
Dorothee - VEIT Anthony

**Absent(s) excusé(s) :** M. MOSCHLER Vincent

**11. Salle polyvalente - Occupation du local associatif**

M. le Maire signale que le Club de Pétanque qui occupait le local associatif du Club House a fait part de son souhait de restituer ce local du fait de la mise en sommeil de ses activités.

Le Tennis Club a demandé à pouvoir en bénéficier pour y entreposer son matériel. Aucune autre association contactée n'est intéressée.

Le local était loué à titre gratuit par le biais du Comité de Gestion de la Salle Polyvalente à l'association qui ne remboursait que les frais d'électricité. A ce propos, M. le Maire annonce que le sous-compteur associé à ce local est hors service et qu'il va falloir le remplacer. Il signale également que les projecteurs du terrain de pétanque sont raccordés sur ce compteur et qu'il sera nécessaire de les déconnecter. Un devis sera demandé à l'entreprise locale TM Travaux.

Ce local étant propriété de la commune, il appartient au Conseil Municipal de décider de son affectation.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- PREND ACTE de la restitution du local par le Club de Pétanque ;

- DECIDE :

- D'ATTRIBUER ce local au Tennis Club d'Innenheim à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026 ;
- DE RECONDUIRE les conditions de location, à savoir, mise à disposition gratuite du local et refacturation des frais d'électricité annuellement, en début d'année pour l'année n-1.

Les modalités de cette location sont susceptibles d'être revues et actualisées dans le cadre du transfert de la gestion de la location de la salle polyvalente et du club house à la commune.

Le secrétaire de séance,  
M. JEAN Howard.

Délibération certifiée conforme.

Innenheim, le 18 mai 2026

Le Maire,  
M. Hervé BENTZ.

H. BENTZ



Délibération publiée sur le site de la Commune d'Innenheim, le 19 MAI 2026

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*